



VERMEX

VERMEX est constituée de paillettes de vermiculite calibrée et exfoliée par traitement thermique.

Domaine d'emploi

VERMEX est utilisé comme :

- granulats pour la réalisation de bétons ou mortiers légers destinés notamment à la remise à niveau d'anciens planchers,
- isolant thermique en vrac à déverser destiné à la réalisation de plancher sur lambourdes conformes au DTU 51.3.

Constituants

	VERMEX
Vermiculite exfoliée	Paillette minérale de couleur beige de la famille des mica

Conditionnement

	VERMEX
Marquage	Chaque sac est marqué d'un code assurant la traçabilité du lot de production et étiqueté CE
Conditionnement	Les granulats sont conditionnés en sacs de 100 litres, regroupés sur palette filmée non gerbable Chaque palette contient 33 sacs
Stockage	Sur support plan à l'abri des intempéries

**Caractéristiques - Marquage CE**

VERMEX est conforme aux normes :

- NF EN 13055-1 « Granulats légers pour bétons et mortiers »
- NF EN 14317-1 « Produits d'isolation thermique à base de vermiculite exfoliées formés en place ».

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification Technique Harmonisée
Forme des grains	Paillettes	EN 13055-1:2002
Tailles des grains (passant exprimé en % pondéral)	11 mm - 100 4 mm - ≤ 90 3 mm - ≤ 85 2 mm - ≤ 55 1 mm - ≤ 15	
Masse volumique apparente des grains	90 kg/m³	
Réaction au feu	A1	
Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Note 1	
Résistance thermique	0,068 W/(m.K)	EN 14317-1:2004
Conductivité thermique	90 kg/m³	
Masse volumique en vrac	1/5	
Tailles des granulats	oui	
Durabilité de la réaction au feu en cas de vieillissement/dégradation	oui	
Durabilité de la résistance thermique en cas de vieillissement/dégradation	oui	
Durabilité de la résistance à la compression en cas de vieillissement/dégradation	oui	

Note 1 : ce produit ne contient pas d'amiante.

Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximums autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.

Caractéristiques (hors marquage CE)

Classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur	A +
--	------------

Mise en œuvre

- **Granulat pour béton léger de remise à niveau de plancher :**

Des cales en bois, déterminant le niveau à atteindre par le béton léger, sont disposées sur le support.

VERMEX est ensuite mélangé à du ciment et de l'eau en bétonnière selon le dosage ci-dessous :

	Béton de VERMEX	
	Pour 1 m ³ de béton	Equivalence pour un sac
VERMEX	14 à 15 sacs	1 sac
Ciment	CEM II A/32,5 ou 42,5 CEM II B/32,5 ou 42,5 CEM I 42,5	250 – 300 kg 20 kg
Eau	400 – 450 litres	25 à 30 litres
Superficie moyenne	100 m ² de dalle d'épaisseur 1 cm	7 m ² de dalle d'épaisseur 1 cm

Le béton de VERMEX présente les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques du Béton de VERMEX	Performances	Référentiel d'essai
Masse volumique apparente du béton durci	350 - 400 kg/m³	EN 1602
Conductivité thermique	0,24 W/(m.K)	EN 12667
Résistance à la compression à 28 jours	0,4 MPa	EN 13892-2
Réaction au feu du béton durci	A1	EN 13501-1

Le béton de **VERMEX** est déversé sur le support dans l'espace délimité par les cales. Il est ensuite tiré à la règle. Les cales sont retirées et l'espace libéré est rebouché à l'aide du béton de **VERMEX**.

Nota : dans le cas de plancher bois, un film polyéthylène de 200 µm est préalablement disposé sur le support, à recouvrements de 15 cm scotchés.

Le béton léger doit être recouvert préalablement par un mortier de scellement ou une chape avant de recevoir le revêtement de sol associé. Les dispositions à respecter sont les suivantes :

Nature du revêtement	Support recevant le béton de VERMEX	
	Maçonnerie	Bois
Carrelage scellé (DTU 52.1)	Pose directe du mortier de scellement sur le béton léger après 48h minimum	Pose d'une chape de répartition armée d'un treillis (maille maximale 50 mm x 50 mm, > 650 g/m ²) après 48h minimum, puis pose du mortier de scellement
Revêtement collé ou posé flottant	Après 24h, exécuter une chape de répartition (épaisseur ≥ 4 cm), conforme au DTU 26.2	Après 24h, réaliser une chape d'épaisseur ≥ 4 cm selon le DTU 26.2, armée d'un treillis (maille maximale 50 mm x 50 mm, > 650 g/m ²)

- **Isolant thermique pour plancher sur lambourdes conforme au DTU 51.3 :**

VERMEX est déversé manuellement entre les lambourdes, de hauteur égale à l'épaisseur de **VERMEX** à mettre en œuvre et fixées au plancher existant. Après déversement, l'épaisseur est égalisée à l'aide d'une règle.

Résistance thermique (en m ² .K/W)	Epaisseur (en cm)	Masse surfacique (en kg/m ²)	Nombre de sac pour 10 m ²
1,45	10	9	10
2,90	20	19	20
4,50	30	28	30

Indications particulières

Hygiène, sécurité et environnement :

VERMEX n'est pas classé dangereux selon les réglementations françaises et européennes.

Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour des informations complémentaires, dont les précautions à prendre en cas de formation de poussières.

Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet inerte - réemploi ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI - décharge classe III).

Traçabilité :

La traçabilité du produit est assurée à l'aide du repère de fabrication : AA / N / JJJ

Année / équipe de production / jour calendaire

Système de Management intégré QSE :

VERMEX est fabriqué et contrôlé sous un système de management intégré **Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001) et Santé-Sécurité (OHSAS 18001) certifié.**